



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS  
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL FEDERATION OF  
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS

INTERNATIONALE FÖDERATION  
VON PATENTANWÄLTEN

## Résolution du Comité Exécutif, Zurich, Suisse, du 10 au 14 Avril 2016

### “Examen des demandes de protection par modèle”

**La FICPI**, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Comité Exécutif tenu à Zurich en Suisse, du 10 au 14 avril 2016, a adopté la résolution suivante:

**Observant** que les délais dans l'examen des demandes de protection par modèle, qu'il s'agisse de l'examen formel ou de l'examen au fond, provoquent une incertitude juridique et des difficultés de mise en œuvre de ces droits, et ont pour conséquence un risque accru que les déposants n'abandonnent leurs demandes en cours ou même ne renoncent à procéder à leurs dépôts;

**Notant** que très peu d'offices de PI nationaux et régionaux ont établi et publié des objectifs pour la durée de leurs examens des demandes de protection par modèle;

**Observant** qu'à défaut de publication de directives pour les Examineurs sur la façon dont l'examen des demandes de protection par modèle doit être conduit, il peut être difficile pour les déposants de déposer des demandes remplissant les conditions requises pour leur enregistrement;

**Relevant** que certains offices de PI nationaux et régionaux ne disposent pas de telles directives d'examen publiées;

**Demande instamment** aux offices de PI nationaux et régionaux d'adopter, de publier et de mettre en œuvre des objectifs raisonnables pour la durée de l'examen des demandes de protection par modèle, même dans les cas où il n'est pas prévu d'examen au fond avant la délivrance du droit de modèle;

**Demande en outre instamment** aux offices de PI nationaux et régionaux d'adopter, de publier et de mettre en œuvre des directives pour l'examen des demandes de protection par modèle.